



Problème avec une location à la semaine

Par **bri74**, le **20/02/2017** à **07:49**

Bonjour,rnrnj'ai à la location à la semaine un appartement .Un des locataire a cassé le store de toit (celui-ci était en parfait état de marche à l'entrée de l'appart). En faisant l'état des lieux de sortie, le locataire m'a dit qu'il avait eu un problème mais qu'il fallait juste le "r enrrouler" .Je lui ai fait confiance (j'étais un peu pressée je devais retourner au boulot) et je lui ai rendu la caution.....Mais il se trouve qu'il va falloir changer le store....Comment faire pour lui faire payer les réparations ???Et si il refuse de le faire que puis-je faire ???Je vais rentrer en contact avec lui et lui faire passer le devis du réparateurQu'en pensez-vous ??rnrnmerci pour votre aide
rnCordialementrnB.C

Par **Lag0**, le **20/02/2017** à **08:18**

Bonjour,rnCe problème est-il bien noté sur l'état des lieux de sortie, état des lieux signé par le locataire ?

Par **bri74**, le **21/02/2017** à **09:07**

bonjour,rnnon.....mais nous l'avons constaté tout les 2...rnQue faire ??

Par **Lag0**, le **21/02/2017** à **13:06**

Malheureusement, si le problème n'est pas noté sur l'état des lieux, il n'est pas censé avoir existé au départ de votre locataire.
Vous ne pouvez donc compter que sur sa bonne volonté...

Par **bri74**, le **22/02/2017** à **08:35**

Bonjour ,
merci pour vos réponses...je m'en doutais un peu ..
encore merci